



La lettre de l'association

Janvier 2016

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Le Conseil d'administration s'associe à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016. Qu'elle nous apporte réconfort et espoir dans un contexte incertain.

Je voudrais remercier une nouvelle fois nos différents partenaires : la Municipalité, les collectivités, les associations, les artisans, les personnalités et les bénévoles qui œuvrent à nos côtés tout au long de l'année pour valoriser notre patrimoine local et proposer des manifestations de qualité.

Pour notre association, les défis à relever en 2016 sont nombreux, entre les travaux de Notre-Dame du Serret et les différentes manifestations. Ce courrier en donne une idée.

Bonne lecture,
Paul Giraud

Actualité de l'association

Notre-Dame du Serret, nouvelle(s) perspective(s)



Quelques nouvelles de notre chapelle.

Comme elle s'y était engagée, la Municipalité a fait procéder à la neutralisation de la baignoire à moutons, et à la suppression du parapet particulièrement disgracieux. En outre, elle a fait évacuer les encombrants qui se trouvaient sur le terrain. Nous la remercions pour ces opérations. La façade sud offre une nouvelle perspective visuelle !

Après l'assemblée générale du mois d'août, notre association s'est engagée sur différents fronts. Les projets ne manquent pas pour cette année, mais le temps n'est pas extensible. Outre le programme de valorisation du patrimoine validé en assemblée, plusieurs points méritent d'être précisés. Le Conseil d'administration mène une réflexion sur différents projets.

Notre-Dame du Serret - Fouilles archéologiques

Dans le cadre du projet de rénovation de Notre-Dame du Serret, la tenue de fouilles archéologiques se justifie plus que jamais pour et par la poursuite des travaux. Après la rencontre des différents partenaires : mairie, association et service départemental d'archéologie (SDA) et compte tenu des précisions données par Mathias Dupuis (responsable du SDA), nous nous orientons vers une demande volontaire de fouilles préventives. Ce dispositif repose donc sur une démarche volontaire de notre part. Il s'inscrit dans un temps plus court que l'autre dispositif qui consiste à attendre que la commune soit inscrite dans le programme de recherche du SDA (ce qui devrait intervenir tout de même). Ce dernier programme inclut les recherches sur Castellane et Senez (fouille de la cathédrale notamment), en cohérence avec la période à étudier pour Thorame et le Serret.

Pour mémoire, l'évêché d'*Eturamina* dont l'existence est attestée par plusieurs actes portant la signature de l'évêque Severianus (le seul connu) aurait été rattaché à celui de Senez en l'an 506, en même temps que celui de Castellane. Les quelques chercheurs qui se sont penchés sur la question en sont réduits à émettre des hypothèses quant à la création de cet évêché primitif (période de christianisation du territoire). De la même façon, on peut s'interroger sur les raisons de sa disparition (qui demeurent assez obscures).

Les fouilles préventives se justifient par le fait de modifier le sol ou le sous-sol. La prochaine étape de la rénovation pourrait donc être la réfection du sol de la chapelle. Ainsi, les fouilles pourraient être engagées prioritairement à l'intérieur de l'édifice. Nous savons que le carrelage actuel, posé sans liant, date approximativement de la fin du XVIIIe siècle. Les travaux ont du être réalisés à fin du procès opposant la communauté au prieur du Serret, et qui a duré plusieurs décennies. Sous l'Ancien régime, l'entretien de la nef était à la charge de la communauté villageoise (l'ancêtre de la commune), alors la charge du chœur - ou sanctuaire - correspondant à la partie sacrée, revenait au clergé.



A quelques années près, avec l'avènement de la Révolution, puis la vente des biens nationaux, ces travaux auraient pu ne pas être réalisés et la chapelle serait peut être restée en mauvais état. Grâce aux procès-verbaux des visites pastorales de Monseigneur Jean Soanen, le célèbre évêque janséniste de Senez, nous savons que le sol était autrefois constitué de dalles de pierres. C'est ce même évêque qui avait ordonné les différents travaux. La toiture peut être datée grâce à une tuile retrouvée sur le site (photo ci-contre), portant l'inscription 1786. Il est fort probable que le sol actuel de la chapelle

▲ Retranscription :

Nautre

Damme

Deu Serret

1786

date de cette époque. Ce sol intérieur est le seul dont on peut dire qu'il n'a pas été bouleversé en profondeur par les différents aménagements successifs pratiqués sur la parcelle.

Parmi les différentes options à étudier, une réfection à l'identique pourrait être avancée. Les professionnels du patrimoine et les différentes administrations sont sensibles à l'utilisation des matériaux traditionnels et au respect du bâti ancien. A suivre.

Appel à cotisation 2015-2016 (du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016)

Bien que notre exercice comptable se termine au 30 juin, nous avons l'habitude de lancer l'appel à cotisation pour la nouvelle année, en janvier. Si vous avez un doute sur votre adhésion n'hésitez pas à nous consulter.

Comme toujours, les reçus fiscaux seront envoyés avec les prochaines lettres d'information.

Pour mémoire, l'adhésion est toujours fixée à 20€, mais chacun est libre de verser plus. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Association sauvegarde du patrimoine Thorame-Haute (pour faire plus simple), et à adresser uniquement au siège social.

Ci-dessous les coordonnées bancaires pour les règlements par virement.

RIB : code banque : 10278 guichet : 09058 n° de compte : 00020172201 clé RIB : 43

IBAN : FR76 1027 8090 5800 0201 7220 143 **BIC** : CMCIFR2A

Domiciliation : CCM Le Pontet F 84130

Adresse de correspondance (siège de l'association)

Tous les courriers doivent être adressés au siège social : Chapelle N.D. du Serret 04170 Thorame-Haute.

Il ne faut plus utiliser l'ancienne adresse personnelle du président (déménagement) pour les correspondances, ni celle de la mairie, pour des raisons pratiques. D'avance, merci.

Divers - Pour information

Ce point introductif a été oublié dans le compte-rendu de la dernière assemblée générale. Membres à jours de cotisation au 18/07/2015 : 54. Présents à l'AG : 15 (plus monsieur le Maire, membre de droit selon nos statuts). Représentés : 6. Pour mémoire, l'article de 21 de nos statuts ne prévoit pas de quorum pour les AG ordinaires.

Patrimoine communal

Rénovation de l'église d'Ondres



Après les extérieurs, c'est l'ensemble du revêtement intérieur qui a été rénové grâce à l'action de la Municipalité et à la volonté de l'association de sauvegarde d'Ondres. Notre association a participé à la souscription à hauteur de 100€. Christophe Eugène, vice-président de l'association d'Ondres nous en dit un peu plus sur cette opération.

« Cette seconde phase des travaux de restauration (commencés en 2009) s'est faite en deux temps : enduits et peintures de la nef, en mai par M. et Mme GAYOL (Villars-Heyssier), puis reprise des fresques du Chœur en octobre par Mme Dominique LUQUET (fresquiste de Gap). L'église a retrouvé l'éclat de ses premiers jours (édification en 1873) grâce à la volonté conjugée de l'Association pour la Sauvegarde d'Ondres, de son Pont et son Environnement et la commune de Thorame Haute. Nous remercions encore une fois les nombreux souscripteurs qui ont permis au hameau de contribuer à hauteur de 4 500 € à ce projet d'un montant de 27 639 € TTC (financé aussi par les conseils départemental et régional).

Pour fêter cet événement "historique" pour le hameau, voici trois initiatives estivales :

- un apéritif d'inauguration (début août) auquel vous êtes, d'ores et déjà, tous invités ;
- une exposition de photos sur les chantiers accomplis ;
- un important travail collectif de transcriptions de documents d'archives relatifs à la construction de l'église est engagé par les "ondraincs" et un document présentant ces recherches patrimoniales sera publié. » *Photos Christophe Eugène.*



Patrimoine communal toujours

Pour information et comme suggestions de promenades, la Municipalité a réalisé différents travaux :

- sur le pont du Riou sec : réfection du parapet. Une idée de visite, en promenant.



Photos Marc Jauniaux.

- Dans la ruelle parallèle à la rue du Subret, où coule le petit canal d'arrosage, en dérivation du Riou : la calade a été entièrement refaite, y compris dans le petit passage entre les murs des jardins, jusqu'au Riou. A voir.

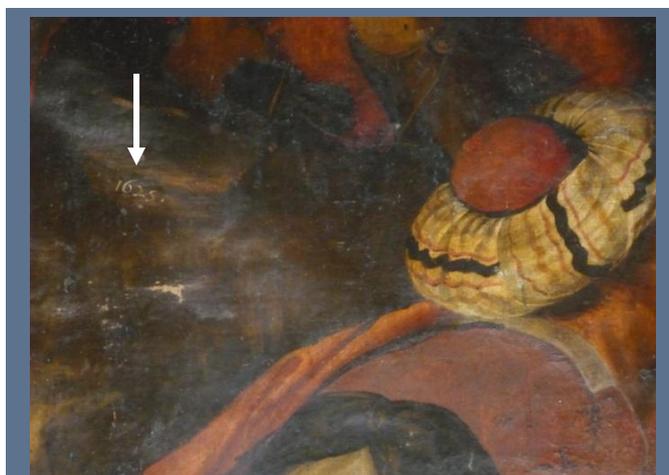
Zoom patrimoine



La pierre gravée présentée dans la précédente lettre de l'association se trouve sur le mur méridional du moulin (bâtisse en ruine à côté du pont du même nom), au bord de la RD 908. Elle est positionnée en hauteur, sur la droite, on la repère facilement. Elle comporte de curieuses inscriptions, mais il semblerait que cette pierre soit utilisée en réemploi, et qu'à ce titre, elle soit posée à l'envers, comme cela s'observe parfois. Ainsi, si on la retourne, on parvient à déchiffrer une

série de lettres et de chiffres qui pourraient être *WHC 1675*, accompagnés par une sorte de rosace ou de roue à rayon... On y verrait donc une indication temporelle intéressante. Le bâtiment actuel présente une surélévation très nette qui pourrait dater de son réaménagement en scierie vers le milieu du XIXe siècle. De toute évidence, le bâtiment présente une surface au sol assez importante (une centaine de mètres carrés) et des ouvertures encadrées de pierres de taille qui semblent plus récentes que les moulins anciens connus, comme celui d'Ondres, plus "rustique".

S'agirait-il de la date de construction de ce moulin ? Il est difficile de répondre à cette question.



Où trouve-t-on cette date peinte ?
La réponse dans la prochaine lettre.



Détail indiqué par la flèche blanche.

Retrouvez toutes les lettres de l'association sur son site : patrimoine-culturel-thorame-haute.sitew.com
Contact : apspth@gmail.com ▪ Siège social : Chapelle N.-D. du Serret 04170 THORAME-HAUTE ▪ Adhésions : 20€